BALISAGE SUR ROND-POINT

Engins

CCRSR
FPT(L)SR
VSR

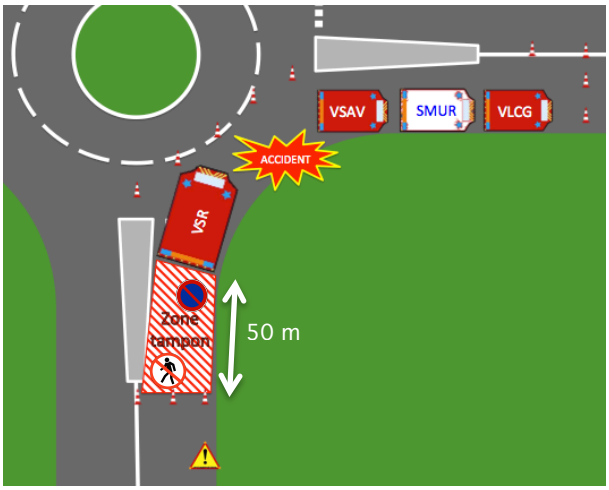

Objectif :

Savoir réaliser un balisage d'urgence sur rond point en permettant aux SP d'être protégés de la circulation

Matériels nécessaires :

- Cônes de lubeck
- Panneau avertisseur type « tri-flash »

Conditions de réalisation :

- Le balisage de l'AVP permet de laisser une voie circulable par la mise en place d'un alternat

Critères de réussite :

- Une large pré-signalisation en amont permettra un ralentissement précoce des usagers de la route
- Le positionnement des engins et des cônes est déterminant

Sécurité :

- Pour TOUS, le port du gilet haute visibilité de classe 2 est OBLIGATOIRE.
- Prendre en compte la visibilité liée aux facteurs topographques de la route (virage, bosses...), mais également liée aux conditions ambiantes (brouillard, nuit...)
- Le balisage doit être VISIBLE, COMPRÉHENSIBLE, ADAPTÉ AU DANGER
- Avant de descendre de votre véhicule, vérifier que la circulation le permet
- Dans la mesure du possible, sortir du véhicule du côté opposé à la circulation
- Pendant vos déplacements sur la chaussée, toujours faire face à la circulation
- Sur voir rapide, les équipiers seront d'autant plus vigilant à leur exposition à la circulation
- L'espacement des cônes et des tri-flashs tiendra compte de la vitesse des usagers de la route
- ATTENTION : POUR DES RAISONS DE SECURITE, LA ZONE TAMPON EST INTERDITE A TOUS !

FICHE TECHNIQUE SR 1.4

Déroulement type :

1

- Positionnement des premiers engins SP

2

- Lorsque l'accident est sur la voie **extérieure**, le balisage immobilise qu'une partie de la voie externe
- Lorsqu'il se situe à **l'intérieur**, les véhicules de secours devront se positionner uniquement sur l'ensemble de la voie intérieure
- Quant aux véhicules de commandement et/ou forces de l'ordre se positionnent sur les voies non signalées pour alerter les usagers

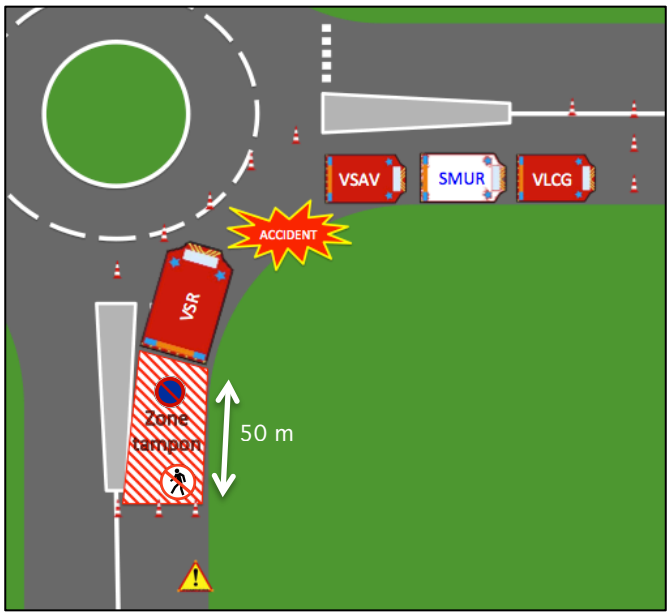

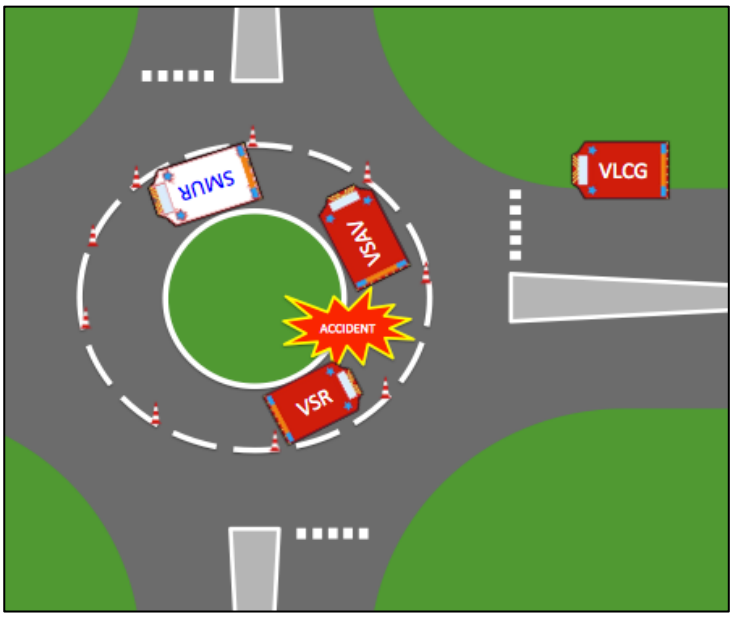

3

- La gendarmerie ainsi que les exploitants routiers pourront également intégrer le dispositif afin de réguler la circulation pour le premier, et compléter le balisage et assurer la protection de la zone d'intervention pour le second

Pour des questions de visibilité et à des fins pédagogiques, les schémas ne sont pas réalisés à l'échelle